

**Propositions françaises au groupe de travail du Codex Alimentarius pour
la norme "POMMES DE TABLE"**

Comme suite au Comité du Codex Alimentarius pour les fruits et légumes frais, la France transmet ses propositions au rapporteur du groupe de travail pour la norme "Pommes de table.

Ces modifications portent essentiellement sur les critères de maturité, le calibrage et la liste des variétés à petits fruits.

Les modifications sont en gras.

1) Indice réfractrométrique :

Création de 2 groupes :

a) Groupe de variétés à 10°Brix minimum :

Annurca, Cripps Pink, Fuji, Golden delicious, Pinova, Rafzubex, Rafzubin.

b) Groupe de variétés à 9°Brix minimum :

Toutes les autres variétés.

2) Calibrage :

Calibrage au poids (en grammes) et suppression de toutes références au calibrage en millimètres.

Un seul poids minimum pour toutes les catégories.

Le poids minimum pour la commercialisation des pommes de table doit être de : 85 g*

***Toutefois pour les variétés de pommes listées ci-après, le calibre de commercialisation peut être abaissé à 70 g, sous réserve qu'elles soient d'une maturité suffisante.**

***Liste des variétés : Annurca, Akane, Cardinal, Jersey Mac, Rafzubex, Rafzubin.**

3) Liste des variétés à petits fruits :

L'indice réfractrométrique permet de définir un critère de qualité minimum, quelle que soit la grosseur du fruit, il n'y a pas lieu de garder une liste de variétés à petits fruits.

Suppression de la liste des variétés à petits fruits.